REÇU LE
29 OCT. 2012

Sèvres, le 24 octobre 2012

Le directeur

A Mesdames et Messieurs
les Présidents d'université ;

A l'attention de l'ensemble des directeurs d'UFR ;

A l'attention du responsable du service des relations internationales.

Objet : Programme d'échange d'assistants de langue – Recrutement 2013-2014

La campagne 2013-2014 de recrutement des assistants de français débutera le 29 octobre 2012. L'objectif général de ce programme est de permettre aux étudiants français de se familiariser avec la langue et la civilisation du pays d'accueil tout en apportant, au sein des établissements d'enseignement, l'authenticité de leur langue et la richesse de leur culture. A ce titre, ce programme contribue à la mobilité des étudiants, à l'échelle européenne et mondiale, et leur offre une possibilité de formation et un début de professionnalisation, apportant ainsi une plus-value indéniable à leur parcours universitaire.

1 – Conditions générales de recevabilité

Le programme d'échange d'assistants de langue s'adresse, en priorité, aux étudiants qui se destinent aux carrières de l'enseignement (toutes disciplines confondues). Néanmoins, j'attire votre attention sur le fait que le nombre important de postes à pourvoir (près de 2000) nous permet de répondre favorablement aux candidatures d'étudiants aux profils variés. Pour être éligibles, les candidats doivent être titulaires, au minimum, au moment du dépôt de la candidature, de la 1ème année du parcours de licence ou plus selon le pays concerné. L'ensemble des critères de sélection des candidats (niveau d'études, filières concernées, âge des candidats) est exposé de manière détaillée dans les fiches correspondant à chaque pays partenaire en ligne sur le site Internet du CIEP à cette adresse : http://www.ciep.fr/assistantfr/presentation.php#pays.

Seules sont recevables les candidatures d'étudiants de nationalité française, ou de ressortissants européens pour certaines destinations, régulièrement inscrits dans une université française. Il est impossible de poser sa candidature pour plusieurs pays à la fois.

2 – Procédure de recrutement

Tout candidat devra impérativement communiquer au secrétariat gestionnaire une adresse électronique personnelle transparente basée sur le nom et/ou le prénom, ainsi que son adresse universitaire.

CENTRE INTERNATIONAL D'ÉTUDES PÉDAGOGIQUES
Établissement public national à caractère administratif sous tutelle du ministère français chargé de l'Éducation nationale
1, avenue Léon-Journault - 92 318 Sèvres cedex - France
Téléphone : 33 (0)1 45 07 60 00 - Télécopie : 33 (0)1 45 07 60 01 - Site internet : www.ciep.fr

L'inscription en ligne sera ouverte à partir du 29 octobre 2012. A cette date, un identifiant et un mot de passe seront communiqués via courrier électronique aux référents du CIEP, présents dans les UFR et/ou au service des relations internationales. Il est rappelé que ces données sont strictement confidentielles, toute dérogation à la règle de confidentialité pouvant être dommageable à l'ensemble du programme.

En se connectant à l'adresse suivante : www2.ciep.fr/Assistants, les référents du CIEP pourront procéder à l'inscription des étudiants. Le mode d'emploi se trouve sous la rubrique « *Mode d'emploi, fiches pays et bordereaux d'envoi* ».

Tout candidat ayant déjà postulé les années antérieures et n'ayant pas obtenu de poste devra constituer un nouveau dossier.

3 – Conditions de sélection

Il est demandé aux UFR de ne pas faire parvenir les dossiers dont le profil et la qualité ne correspondent pas aux exigences des partenaires.

L'envoi d'un dossier n'implique pas nécessairement sa sélection.

Seuls le CIEP et les instances étrangères décident du choix des étudiants retenus.

4 - Conditions d'emploi et de séjour

L'assistant est recruté, nommé et rémunéré par les autorités étrangères. La rémunération est versée sous forme de bourse ou de salaire.

Les frais de voyage, de nourriture et de logement sont généralement à la charge de l'assistant.

Il convient d'appeler l'attention des candidats sur le souci des autorités éducatives de couvrir de façon équilibrée tout leur territoire. En conséquence, les candidats doivent respecter scrupuleusement les consignes de vœux géographiques et faire preuve de flexibilité quant à leur prise en compte éventuelle.

5 – Evaluation des candidats

Les candidats doivent passer un entretien avec un professeur de la langue concernée. Ce dernier portera son appréciation et sa note sur la fiche prévue à cet effet, imprimable par le candidat depuis sa session personnelle. L'appréciation devra être détaillée et motivée et faire apparaître ce que le candidat, de par ses compétences et ses qualités, pourrait apporter à l'établissement d'accueil.
Dans le cas des candidats de filières non linguistiques, l'appréciation de l'enseignant évaluant les aptitudes générales du candidat sera complétée par celle d'un professeur de langue.

6 – Respect de l'échéancier et transmissions des dossiers

Les dossiers de candidature devront parvenir au CIEP dans les délais de rigueur tels qu'indiqués dans l'échéancier joint, à l'adresse suivante :

Centre international d'études pédagogiques
Département langues et mobilité
Unité mobilité
1, avenue Léon-Journault
92318 SEVRES cedex

L'échéancier est établi sur la base du calendrier de tenue des commissions de sélection bilatérales associant l'établissement public aux partenaires étrangers, l'objectif étant d'assurer un délai de traitement suffisant en amont tout en garantissant à la campagne de recrutement une durée appropriée.

Compte tenu de l'enjeu que représentent la mobilité étudiante et la contribution du programme à cette mobilité, il est demandé aux universités d'inscrire les étudiants jusqu'à la date limite fixée par le CIEP.

7 – Nomination des candidats

Les commissions de sélection mixtes sont souveraines. Leurs décisions ne pourront faire l'objet d'aucune explicitation et d'aucun recours.

Chaque étudiant sera informé par le CIEP, entre les mois d'avril et de juillet 2013, de la suite donnée à sa candidature, les autorités étrangères ayant ensuite la maîtrise du calendrier des affectations et de l'information des candidats. L'étudiant devra impérativement communiquer au secrétariat de son UFR le résultat de sa candidature dès qu'il en aura pris connaissance.

Les candidats inscrits en liste complémentaire peuvent se voir offrir un poste à une date tardive (pendant les vacances d'été et au-delà dans certains cas).

A l'issue de la commission de sélection, la personne responsable de l'inscription de l'étudiant a accès, en temps réel à l'aide de son code, au statut du dossier (liste principale – liste supplémentaire – non retenu – démission).

Enfin, vu l'importance des moyens assignés à la gestion des dossiers et par égard pour les autorités éducatives des pays d'accueil, on rappellera aux candidats l'engagement moral que représente leur acte de candidature, toute démission étant préjudiciable à l'ensemble du programme.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir porter ces informations à la connaissance des professeurs et des responsables des spécialités concernées, en leur demandant de bien vouloir assurer la plus large diffusion de cette information.

8 – <u>Reconnaissance du séjour d'assistant</u>

Depuis plusieurs années, le CIEP encourage la reconnaissance du séjour d'assistant dans le parcours universitaire des étudiants. Il invite ainsi les universités, dans le cadre de leur autonomie, à valider cette mobilité par l'octroi d'ECTS.

En outre, les étudiants participant au programme du CIEP dans un pays européen peuvent bénéficier du statut « Erasmus non allocataire ». Mes services feront parvenir dans les prochaines semaines au responsable des relations internationales de votre université la liste des étudiants concernés afin qu'ils puissent figurer dans le rapport annuel envoyé à l'Agence Europe Education Formation France.

Des séminaires réunissant les universités intéressées par la mise en place d'un dispositif de validation sont organisés régulièrement par le CIEP ; le prochain devrait se tenir au mois de mars à Sèvres. Je vous invite à vous rapprocher de Mme Delphine Cayrel, responsable de l'unité en charge du programme d'échange d'assistants de langue (tél : 01 45 07 60 79 ; courriel : cayrel@ciep.fr), si vous souhaitez que votre université y soit représentée.

François PERRET

P.J. : échéancier de la campagne de recrutement, affiche de promotion du programme, dépliants.

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE
CENTRE INTERNATIONAL D'ÉTUDES PÉDAGOGIQUES
Département langues et mobilité
1, Avenue Léon Journault 92318 SÈVRES Cedex
Tel. : 01 45 07 60 00 - Fax : 01 45 07 60 76
Site Internet : http://www.ciep.fr

ECHEANCIER DES UNIVERSITES

PROGRAMME D'ECHANGE D'ASSISTANTS

ANNEE SCOLAIRE 2013-2014

Langue	Pays concernés	Dates de retour des dossiers au département de l'université	Dates de retour des dossiers au CIEP
Langue anglaise	Royaume Uni (Angleterre, Ecosse, Irlande du Nord, Pays de Galles) République d'Irlande - Canada - Etats-Unis -	9 janvier 2013	14 janvier 2013
	Australie - Nouvelle Zélande	22 février 2013	28 février 2013
Langue allemande	Allemagne - Autriche - Suisse	22 février 2013	29 février 2013
Langue espagnole	Espagne - Argentine - Colombie - Equateur - Mexique - Pérou - Venezuela	9 janvier 2013	14 janvier 2013
Langue italienne	Italie	22 février 2013	28 février 2013
Langue chinoise	Taïwan	22 février 2013	28 février 2013
Langue néerlandaise	Pays-Bas	22 février 2013	28 février 2013
Langue portugaise	Portugal	22 février 2013	28 février 2013